EXTRAIT
DES REGISTRES
DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE
PERMANENTE DU NORD.

Séance du 3 Juillet 1790.

UNE Députation du Corps des Grenadiers des Milices Patriotiques a été annoncée, & ayant été introduite, l'un d'eux portant la parole, a dit : qu'ils étaient Députés, pour venir préſenter à l'Aſſemblée le vœu du Corps des Grenadiers, lui offrir l'hommage de leur reconnaiſſance, & lui réitérer les ſermens de fidélité & d'attachement qu'ils lui avaient jurés, & qu'ils ſe feraient toujours gloire d'obſerver.

Il a préſenté une Adreſſe à M. le Préſident, qui en ayant donné lecture à l'Aſſemblée, leur a répondu que l'Aſſemblée voyait avec la plus vive ſatisfaction, l'hommage des ſentimens que MM. les Grenadiers venaient de lui renouveler; qu'elle avait toujours compté ſur leur zèle & leur patriotiſme, & qu'elle les priait d'aſſurer leur Corps, combien elle ſerait toujours flattée des témoignages qu'elle recevrait de leur attachement.

M. le Préſident a prié la Députation d'aſſiſter à la ſéance du jour, & elle a pris place.

Pluſieurs Membres ayant demandé l'impreſſion de la Requête de MM. les Grenadiers; & M. le Préſident leur a demandé s'ils ne s'oppoſeraient pas à cette demande; ils ont répondu qu'ils s'en rapportaient au déſir & à la ſageſſe de l'Aſſemblée: en conſequence, il a été arrêté que ladite Adreſſe ſerait imprimée pour rendre hommage aux ſentimens du Corps de MM. les Grenadiers.

Signé au Regiſtre, AUVRAY, *Préſident.*

BOUYSSOU, } *Secrétaires.*
LEVESQUE, }

Collationné PAQUOT, *Secrétaire-Perpétuel, Garde des Archives.*

DISCOURS prononcé par la Députation de MM. les Grenadiers des Milices Patriotiques.

MESSIEURS,

LES Grenadiers Patriotiques de la ville du Cap ont vu avec plaiſir le zèle & la fermeté avec leſquels vous avez ſoutenu les droits du Citoyen, en écartant les piéges que la ſéduction nous tendait. Vos délibérations ſages & prudentes des 16 & 17 Mai, 17, 21 & 30 Juin dernier, en ſont les garans. Elles vous ont mérité l'approbation & les

applaudiſſemens des aſſiſtans. Vous les avez rendues publiques par la voie de l'impreſſion; ce qui a mis tous les Citoyens à portée de connaître au vrai les ſentimens qui vous animent. Daignez, Meſſieurs, en agréer notre hommage & notre reconnaiſſance, avec l'aſſurance que nous vous feſons de vous ſoutenir en toutes occaſions, contre les entrepriſes des ſéditieux & ennemis de la Patrie. Vous y pouvez compter, Meſſieurs : ces ſentimens ſont gravés au fond de nos cœurs; qu'ils vous ſervent d'appui & de rempart dans vos entrepriſes ſages & prudentes.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles et très-obéiſſans Serviteurs

LES GRENADIERS PATRIOTES DU CAP.

Au Cap, le 2 Juillet 1790.

Vu par l'État-Major, le Corps des Officiers, & par nous Major, Commandant par *interim* du Bataillon des Grenadiers Patriotes du Cap, étant l'expreſſion vraie des ſentimens du Corps des Grenadiers, qui, pour marquer leur reconnaiſſance, ont ſaiſi cette occaſion de renouveler l'aſſurance de leur zèle, pour entretenir le maintien de l'Aſſemblée provinciale du Nord; nous en rapportant à ſa prudence & à ſes lumières, pour le bonheur & la tranquillité de la Province du Nord, à qui nous dévouons nos ſervices.

Signé *Loir, Gibert, Vannier, Perroteau, Bonnot, Gabriel, Mickilce, A. Horſet, F. Coſte, Dumas, Bucelle, Couret, Bielle,*

14-191

bE790
A845edr

Battureau, Payan, Halley, Bellevue de Lavaud, Can, Taſſy, La Grange, Serre, Titreville, Laroche, Picquenard, Kerrenneur, Bonnemaiſon, S. Angel, Mazes, Pivin, Jequier, Borcet, Moyencourt, Tholozan, Brohé, Thoumazeau, Mandry, le Fevre, Madeno Junior, Veovet, Chay, Joſeph Denexy, Gamache, le Vacher, Aujard, Magnognac, Charles Vernier, Taſſy, L. Martin, Maſſau, Lieutaud, Hart & Duhardeau, Langlois du Douet, Louis Lance, Fillias, Coiffard, Lantheaume frères, Nicolin, Himene, Charlon, de Saurin, Ouvrar, Chaſtan cadet, Alexandre Maylle, Bertrand, Tatrureau, Portal, Guibau, Latour, P. Vidal, Braban, Caſſan, Letes, dit Sommer, Gogard, Marquet aîné, Gourdan, J. Berangé, Mendes-Quiros, P. Bazanegue, Fayou, Laiſſac, J. Maille, A. Laveret, C. Granville, Imbert, Mineau, Lacombe, dit Cahors, C. le Maître, Daralle, Durot, Germain, Allicoy, J. Ollagnier, Dupommier, Dufour, Maret, Georgeon, Fabre, Genery, Pouſſel, Charriere jeune, Picard, J. B. Laixu, Boyé, Deville, Bonhomme, Fontan, J. Goyan, Aſtier, Dupin, Maffre, Huet, Maigne, Hollet, Ingrand, Sauvrezis, Gariet, Ricard, Boutel, Reicxo, Langlois, Sempé, Rodrigue, Benedito, la Pianas, Pain, Carbonnel, Auſſigne Elzéar Jeard, Deleuze, A. Degaſches, Buſſi, Foubert, P. le Comte, Girard, le Moine, Boyés, Saramito, Lafourcade, J. Sifat, Gaſquet, Guignes, J. le Taque, Girard, Aubinet, Lagarde, Bourſon, Gadire, Paulin, Baron, Girod, Tourneau, Thomas, Bonnet, Fougran, Varret, Poggy, J. Mathos, Capanagy, G. B. Conquet, Manuel, Rodixgez, Audry, Beudoſy, Lieutaud, Cante, J. Pierre, A. Ardant, J. Gourg, Dejambes, Latil, Philippe, Tixſier, Miſſelier, Arniaud, Tetes, Baretes, Courbeil, Rey, Delom, Smeffre, Giniey, le Blanc, Meffre, Rouzan, Bailly, Horiot, Maron, Polman, Duché Chauſſany, Caſtillon, Laperrière, Borel, Brinte, Veyſſe, André Clegue, la Fourcade, Camban, Meyre, Landré, Joly, Lamy, Boucherie, Lihot, Beauny, Faget, Martmet, Lacan, Goulard, D. Eſcoffier, Ciret, Etienne, Haranger, &c. &c. &c. &c. &c.

De l'Imprimerie de l'Aſſemblée Provinciale du Nord.